



31^{ème} ÉDITION

SEMI-MARATHON MARCQ-EN-BARŒUL

DÉPARTS

8H45 / 7 KM / 5 KM

10H00 / 21.1 KM

10H20 COURSE ENFANT

DÉPART HÔTEL DE VILLE

103 AVENUE FOCH

**DIMANCHE 15
SEPTEMBRE
2019**

MARCQ-EN-BARŒUL

INFORMATIONS

www.athle.fr

marcq-en-baroeul.org



Inscriptions

dimanche 15 septembre 2019
semi-marathon - 7 km - 5 km



Pas d'inscription le jour de la course

NOM : _____ Prénom : _____
Sexe : M F Né(e) le : _____ Nationalité : _____
Challenge Inter Entreprise : Oui Non Entreprise : _____
Club athlétisme : _____ N° licence : _____
Club triathlon : _____ N° licence : _____
Fédération affiliataire : _____ N° licence : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Pays : _____ E-mail : _____
Tél. fixe : _____ Tél. portable : _____

Inscription en ligne sur
<https://www.njuko.net/semimarcq2019>

LES TARIFS 2019

DISTANCE CHOISIE (pour les tarifs voir l'article 6 du règlement 2019)

SEMI-MARATHON (né en 2001 et avant) 15 € les 13 ET 14 SEPTEMBRE 2019 17 €
COURSE DE 7 KM (né en 2003 et avant) 8 € COURSE DE 5 KM (né en 2005 et avant) 6 €

ATTENTION : Les inscriptions n'étant pas accompagnées de la copie du certificat médical, de la licence ou/et du règlement ne seront pas prises en compte.

Document OBLIGATOIRE:

- * Je joins une copie de ma licence en cours de validité Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- * Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de l'**Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**
- * Je joins mon certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'**Athlétisme en compétition** ou de la **Course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve.

J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs.

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : ci@athle.fr)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer Je m'engage à prendre connaissance du règlement de l'épreuve sur votre site www.marcq-en-baroeul.org

Les inscriptions par courrier devront nous parvenir au plus tard le 12 Septembre 2019 à l'adresse suivante :

Semi-Marathon de Marcq-en-Barœul - B.P. 54048 - 59704 Marcq-en-Barœul Cedex - TEL / 03.20.45.46.03
chèque à l'ordre du comité marcquois d'organisation du semi-marathon

Ou à déposer à la Piscine Municipale de 9h à 18h30 du mardi 10 au vendredi 13 septembre 2019 rue de la Briqueterie
Ou à déposer au Service des Sports : Hôtel de Ville de Marcq-en-Barœul

Ou Inscription en ligne sur <https://www.njuko.net/semimarcq2019> - Coût supplémentaire : 1,21 € Ce lien est également accessible sur : www.marcq-en-baroeul.org Date limite d'inscription par internet : 12 septembre 2019 à 23h59

Pour le retrait du dossard, vous devrez fournir une copie de la licence ou certificat médical (certificat présenté sur le téléphone portable non valable).

Signature Obligatoire ou représentant légal pour les mineurs.

PRIMES SEMI-MARATHON



COURSES OPEN - CLASSEMENT SCRATCH - Primes cumulables (1)

Masculin	Féminin	Master H	Master F	1 ^{er} Marcquois	1 ^{ère} Marcquoise
1 ^{er} 400 €	1 ^{ère} 400 €	1 ^{er} M1 50 €	1 ^{ère} M1 50 €	1 ^{er} 50 €	1 ^{ère} 50 €
2 ^e 250 €	2 ^e 250 €	1 ^{er} M2 50 €	1 ^{ère} M2 50 €		
3 ^e 100 €	3 ^e 100 €	1 ^{er} M3 50 €	1 ^{ère} M3 50 €	Handisport	Entreprises
		1 ^{er} M4 50 €	1 ^{ère} M4 50 €	1 ^{ère} 200 €	1 ^{ère} 200 €
Espoir H	Espoir F	Junior H	Junior F	2 ^e 100 €	2 ^e 100 €
1 ^{er} 50 €	1 ^{ère} 50 €	1 ^{er} 50 €	1 ^{ère} 50 €	3 ^e 50 €	3 ^e 50 €

(1) les primes sont versées à la condition que l'athlète soit présent à la remise des trophées.

Prime de 200 € aux vainqueurs Homme et Femme si le record de l'épreuve est battu, (homme 1h02'27" - femme 1h10'55") record à battre.

Challenge Inter-Entreprises (statut d'association sportive)

par équipe de 4 Hommes + 1 Femme – temps cumulés (une vérification pourra être effectuée auprès de l'entreprise)

En application de la législation en vigueur, toute somme versée à un athlète doit être déclarée au Centre des Impôts et sera soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les non-résidents en France, l'organisation procédera à un prélèvement à la source de 15%, lequel sera reversé au Centre local des Impôts.

Les primes seront envoyées par courrier ultérieurement.

RESULTATS SUR LES SITES INTERNET

DE LA LIGUE DES HAUTS DE FRANCE D'ATHLÉTISME

<http://lhdfa.athle.fr>

SITE DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

marcq-en-baroeul.org

[Pour tous renseignements:www.marcq-en-baroeul.org](http://www.marcq-en-baroeul.org)

[inscriptions](#)

SEMI-MARATHON DE MARCQ-EN-BAROEUL
B.P. 54048 - 59704 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

TOMBOLA

Tirage au sort parmi les coureurs des 5 - 7 et 21 km présents avec leur dossard (hors dossard courses enfants).



Pour le 7 Km / 5km
Coupes offertes : 3 premières et 3 premiers toutes catégories confondues

PARCOURS 5 ET 7 KM

COURSE 5 KM

COURSE 7KM : (1 boucle de 2km sup) - **Départ 8H45** - Avenue Foch



RÈGLEMENT 2019



Art. 1 - ORGANISATION

Le semi-marathon de Marcq-en-Barœul se déroule le Dimanche 15 Septembre 2019, organisé par le Comité Marquois d'Organisation du SEMI-MARATHON, affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Art. 2 - EPREUVES

Cette course regroupe 4 épreuves :

08H45 : 5km ouverte à toute personne née en 2005 et avant

08H45 : 7km ouverte à toute personne née en 2003 et avant

10H00 : 21.100 km ouverte à toute personne née en 2001 et avant

10H20 : **Courses Enfants** animations sans classement, pas de podium, ni chronométrage

0,5 km né(e)s de 2011 à 2013

1 km né(e)s de 2008 à 2010

L'épreuve est ouverte aux athlètes en fauteuil (hors handbike) ainsi qu'aux non et mal voyants.

Les départs et arrivées se feront avenue Foch. Le départ pour le semi-marathon sera donné à 10H00 précises. Le parcours sera entièrement fléché. Chaque kilomètre sera indiqué par un panneau. La longueur du parcours 21,100 kms est mesurée et certifiée par un juge mesureur national fédéral. Les départs des courses des 5 et 7 km seront donnés à 8H45.

Un classement par arrivée sera effectué avec un chronométrage temps.

Art. 3 - LIMITE DE PARTICIPATION

Sur le semi-marathon : limite de participation à 2000 coureurs. Nos structures étant limitées, les inscriptions sont possibles dans la limite, des premiers 600 inscrits sur le 5km et sur le 7km (hommes + femmes).

Article. 4 - PLATEAU ELITES

Un athlète ne sera autorisé à intégrer le plateau élites qu'après validation par le comité d'organisation du Semi-Marathon de MARCQ-EN-BAROEUL, de sa demande faite par courrier ou mail et accompagné d'un justificatif de résultats (année en cours).

Article. 5 - LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route. Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION, LA REMISE DU CERTIFICAT MEDICAL SUR LE TELEPHONE N'EST PAS VALABLE.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Art. 6 - INSCRIPTION

• Les inscriptions en ligne par internet (dans la limite des places disponibles voir article 3), avec paiement sécurisé en euros (€) sont possibles jusqu'au Jeudi jusqu'à 23h59 avant le weekend des courses. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription en ligne et du montant de la transaction. Le certificat médical ou la licence sont téléchargeables à l'inscription en ligne (suivant article 5) et devront être présentés uniquement au retrait du dossard le samedi toute la journée ou le dimanche matin de l'épreuve si certificats et licences joints

• Pour les inscriptions par courrier : La SIGNATURE DU BULLETIN EST OBLIGATOIRE (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la Course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense. Elles devront être adressées à la Mairie au plus tard le 12 Septembre 2019 ou à déposer à la Piscine (boîte aux lettres) au plus tard le 13 septembre 2019.

• Inscriptions à l'accueil multi services de l'Hôtel de Ville le samedi 14 Septembre 2019 de 8H30 à 19H00.

Le montant des droits d'inscription au semi-marathon est fixé à 15 € jusqu'au jeudi 12 Septembre 2019 (16,21 € par internet) et 17 € sur place du vendredi 13 Septembre au samedi 14 Septembre 2019, 8 € pour la course des 7 km et 6 € pour la course des 5 km (droits non remboursables).

Inscriptions : par courrier avant le 12 septembre 2019, à la Piscine du mardi 10/09 au vendredi 13/09 de 9h à 18h30 et samedi 14 septembre de 8h30 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Marcq-en-Barœul. Les inscriptions ne seront effectives que si le bulletin est signé par le concurrent et accompagné de l'un des documents cités à l'article 5 du règlement de la course ainsi que des droits d'inscriptions.

Chèque à l'Ordre : COMITÉ MARCQOIS DU SEMI-MARATHON

ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION le jour de l'Epreuve

RÈGLEMENT 2019



Art. 7 – LIMITE HORAIRE

Le temps maximum alloué pour la course des 21.1 km est de 2h30mn, passé ce délai, le dossard et la puce seront retirés par un membre de l'organisation. Les concurrents considérés comme hors course, pourront continuer sous leur propre responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Art. 8 – RETRACTATION

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

Art. 9 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera à l'Accueil Multi Services de l'hôtel de ville de MARCQ-EN-BAROEUL, le Samedi de 8H30 à 19H00 et le Dimanche matin de 7H00 à 9H30.

Il vous faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical (voir article 5) ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Les concurrents recevront un dossard qu'ils porteront sur la poitrine avec une puce électronique. L'absence de ces deux contrôles à l'arrivée entraînera le non classement.

Art. 10 – JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA. Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Art. 11 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce électronique attachée au dossard.

Le classement est établi sur le temps officiel (coup de pistolet).

Art. 12 – PARCOURS

Pour le 21.1 km, le parcours comprend 2 boucles de 10 km. Le kilométrage sera indiqué tous les km.

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Art. 13 - HANDISPORTS

Les fauteuils sont autorisés sur le parcours du 21.1 Km avec un départ anticipé.

Seules des joëlettes, en nombre limité, avec l'accord de

l'organisation seront autorisées à participer avec un départ anticipé.

Art. 14 - CONSIGNES

Des consignes pour déposer vos affaires avant votre épreuve, seront disponibles au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés aux consignes.

Art. 15 – ASSURANCES

A l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Compagnie GROUPAMA.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Art. 16 - LES SECOURS

Les soins seront assurés par des secouristes assistés par des médecins spécialisés en médecine du sport et des kinésithérapeutes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent et l'organisateur de la Course pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Art. 17 - CLASSEMENT/RECOMPENSES

Une grille de prix récompensera les athlètes du Semi-Marathon dans les différentes catégories présents à la remise des trophées.. Une prime à la performance sera attribuée si le record de l'épreuve est battu (homme, femme). Un challenge inter-entreprises sera attribué ; il récompensera l'entreprise qui aura réalisé le meilleur temps cumulé par équipe composée de 4 hommes et 1 femme. Seules seront prises en compte les inscriptions envoyées ensemble pour une même entreprise.

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site : www.marcq-en-baroeul.org
Récompenses au scratch et par catégories. Voir Tableau visible sur le site : www.marcq-en-baroeul.org

Art. 18 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Art. 19 - RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements officiels seront placés au 5-10-15 éme km ainsi qu'à l'arrivée.

Ravitaillements fournis par l'organisateur et strictement réservés aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Art. 20 - LITIGES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité d'Organisation, en conformité avec la réglementation de la Commission Nationale des Courses Hors Stade.

Renseignements Service des Sports 03 20 45 46 03

ORGANISATEURS



PARTENAIRES ET SPONSORS

